

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CROISTY

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 – en exercice : 15 – ayant pris part à la délibération : 15

N° 04/28.04.26

L'an deux mil vingt-six et le vingt-huit avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur René GRY, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026.

Présents : René GRY, Gérard RIO, Isabelle PRIGENT, Didier LE GOUIC, Sophie LE CORRE, Françoise DESMOULIERES, Gaël GUEGUEN, Frédéric LACROIX, Anthony LE SAUTER, Olivier BARACH, Cindy SODINI, Danny VAN LABEKE-LE DILY, Cindy BILLE, Lolita EVRARD, Amélie DUPRE.

Absents et excusés :

Madame Amélie DUPRE a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération : Vote du budget primitif 2026 - Budget Principal

Le Conseil Municipal,

Adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2026 présenté, qui s'équilibre à l'unanimité

- **654 573,86** € en section de Fonctionnement
- **282 936,91** € en section d'Investissement

Autorise à l'unanimité, le président, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- fonctionnement 7.5 %
- investissement 7.5 %

Acte rendu exécutoire après

dépôt en Sous-préfecture le : 05/05/2026
Et publication ou notification le :

Pour extrait conforme,

Le Maire,

